

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 02/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 038

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 045-250624

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation du versement d'une participation financière de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour la prise en charge de la scolarisation d'enfants aubagnais pour l'année scolaire 2023-2024.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_45-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024



Délibération n° 045-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Sophie AMARANTINIS rapporte :

Le Camp de Carpiagne est situé géographiquement à la fois sur les villes de Marseille, Cassis et Aubagne. Par conventionnement depuis 1998, a été acté que chacune de ces communes participent aux frais de scolarité de ces enfants qui sont scolarisés sur la commune la plus proche de ce camp, soit Carnoux.

Par convention signée le 20 Novembre 2023, par délibération n° 25-201123 du Conseil Municipal du 20 Novembre 2023, le montant de la contribution par élève a été fixé à 667,68 euros pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette convention est reconduite tacitement pour deux années scolaires, sans pouvoir excéder trois ans et le montant de la participation sera réévalué selon le taux d'inflation. (Application de l'indice à la consommation des douze derniers mois).

Pour l'année scolaire 2023-2024, 27 enfants sont domiciliés, soit à la Résidence les Romarins du Camp de Carpiagne, soit sur Aubagne et scolarisés à Carnoux. Ils dépendent de la compétence obligatoire de scolarisation dans les écoles du 1^{er} degré de la Ville d'Aubagne.

Le montant de la participation financière à verser à la Ville de Carnoux s'élève donc pour cette période à la somme de 18.027,36 euros (27 X 667,68 euros).

Cette délibération propose donc le versement de la somme de 18.027,36 euros à la Ville de Carnoux au titre de l'année scolaire 2023-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'Article L.212-8 du code de l'Education,

VU la délibération n° 25-201123 du Conseil Municipal du 20 Novembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Ville de Carnoux,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_45-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024



Délibération n° 045-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER le versement de la participation financière de la Ville d'Aubagne à la Ville de Carnoux pour l'accueil de 27 enfants domiciliés à la Résidence « les Romarins », Camp de Carpiagne ou sur Aubagne et scolarisés à Carnoux durant l'année scolaire 2023-2024 pour un montant de 18.027,36 euros.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_45-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024

